

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 8 octobre 2020

Présidence de M. Jonas Kocher

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 72-2020 de la Municipalité du 24 août 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet routier de la passerelle et ses accès.

ACCEPTE la réponse à l'opposition formulée à l'encontre du projet de la passerelle du 1er-Août.

LEVE l'opposition formulée à l'encontre du projet de la passerelle du 1er-Août.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 2'947'200.- TTC pour les travaux de construction de la passerelle du 1er-Août, avant déduction des participations aux frais de gestion administratifs pour un montant estimé de CHF 48'600.- TTC et de la subvention fédérale pour les mesures PALM 2016 estimée à CHF 750'000.-, soit un total net estimé de CHF 2'148'600.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3820.1064.5010 - Passerelle 1er-Août – Mobilité douce.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

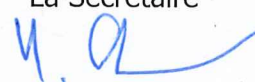
Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2020

Le Président


Jonas Kocher



La Secrétaire


Yvette Charlet